

QUOI DE NEUF ?

C'est l'été ! Pour beaucoup de centres équestres et de cavaliers, c'est le temps des stages et des randonnées dans notre beau département. Pour le comité, c'est le moment des repérages et du balisage mais aussi, le point sur l'année : rédaction du rapport d'activités, projets 2017, préparation de l'assemblée...

LE PDIPR : CHAMPAGNE !

C'est ce mois de juillet que nous avons finalisé deux dossiers d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : le Tour de l'Avance et la Route Napoléon à Cheval ont été envoyés au Département pour passer en commission. Le fruit de trois années de travail condensé dans un petit dossier numérique de 60 Mo !

Ces itinéraires pourront bénéficier d'une protection juridique qui garantit leur pérennité et d'une meilleure visibilité à l'échelle départementale. Le PDIPR permet de recenser les itinéraires d'intérêt touristique, leur conserver leur caractère public et développer le tourisme vert en luttant contre l'abandon, voire la suppression, des chemins ruraux, il contribue au maintien d'une activité économique en milieu rural.

C'est notre outil de développement local pour mettre en valeur le territoire en constituant un maillage de chemins ouverts au public et balisés, répartis de façon cohérente sur le département.

Prochainement, retrouvez ces deux itinéraires sur itinerance.alpesrando.net mais aussi sur smartphone !

Consultez et téléchargez les fiches de randonnées avec leurs points d'intérêt et leurs photos. Choisissez et embarquez vos itinéraires pour les visionner hors connexion et naviguez en utilisant le GPS de l'appareil.

LES AUTRES PROJETS

Certains le savent déjà, nous recherchons un collègue pour Manon afin de compléter son travail. En effet, construire un maillage d'itinéraires équestres dans le département et le promouvoir n'est pas de tout repos ! Le Tour du Grand Gapençais avance principalement sur Tallard-Barillonette qui travaille sérieusement à la mise en place de 6 boucles équestres sur son territoire, reprenant l'itinéraire du Tour du Gapençais. Sur le Tour du Queyras, les repérages se multiplient avec l'aide de cavaliers locaux et du centre équestre des Sabots de Vénus qui propose leur premier Tour du Queyras à Cheval cette année ! Nous préparons déjà les événements équestres de l'année prochaine pour avoir des dates à vous communiquer à l'avance ;)

LE SITE INTERNET RÉGIONAL FAIT PEAU NEUVE

Suite à sa création en 2015, le site internet du Comité Régional de Tourisme Equestre de Provence a été refait pour faciliter l'administration. Ainsi, chaque CDTE de la région pourra entrer ses actus, ses événements mais également tout ce qu'il se passe dans nos centres équestres ! Stages, randos à la journée ou à la semaine, dates de TREC et autres événements, toutes l'info régionale sera là en quelques clics. Un module de gestion de la carte des hébergements est entrain d'être mis en place. Sans nul doute un outil de promotion excellent pour les acteurs du tourisme équestre !

www.crte-de-provence.com

EN BREF

Nous vous souhaitons à tous un bon mois d'août et plein d'énergie pour la rentrée !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une grande rentrée pour les Ecuries de Céuze ! En septembre, Laurent, Christine et Sophie séparent la partie centre équestre et la partie attelage en deux lignes distinctes : deux entreprises pour réunir leur passion ! Les Ecuries de Céuze restent le point de rencontre : le centre équestre se nommera « Céuze équitation » et aura pour nouvelle gérante Sophie Tartarat (ancienne salariée sur la structure). La partie attelage aura pour nom « Attelages de Céuze » et sera dirigée par Christine et Laurent Dervieux. La même ambiance et les mêmes objectifs pédagogiques (pratiquer l'équitation dans le plaisir et la décontraction sans oublier de progresser!) resteront de marbre aux Ecuries !

Céuze équitation, pour parfaire ces objectifs, ciblera l'équitation de la légèreté comme ligne de conduite. Cette méthode équestre est basée sur les enseignements des anciens maîtres équestre tels que François Baucher, la Guérinière, Nuno Oliveira... De la basse à la haute école, cette méthode remet en question le cavalier sur l'utilisation et la compréhension de ses aides, et pour les chevaux elle est adaptée à toute morphologie et toutes races. A Céuze Equitation, vous pourrez pratiquer l'obstacle, le cross, le hunter, les randonnées,... dans un cadre unique grâce au panorama qu'offrent nos montagnes ! Alors à bientôt pour de nouvelles aventures aux Ecuries de Céuze !

ZOOM SUR...

BIVOUAQUER AVEC SON CHEVAL !

L'été, c'est la période des grandes randonnées, seul ou entre amis ! On a envie de partir à l'aventure. Mais quelles sont les précautions à prendre avant de partir ?

Réglementation du bivouac et du camping sauvage en France

En premier lieu il faut savoir que la loi française ne parle que très peu du camping sauvage. Mais ce n'est pas pour cela que vous devez vous installer n'importe où !

Il y a bien sûr des réglementations particulières concernant la proximité de certains lieux et il est évidemment toujours préférable de se renseigner en amont auprès des mairies pour avoir des vraies autorisations de bivouaquer et de ne pas se retrouver expulsé !

Mais quelle différence entre le bivouac et le camping sauvage ? Le bivouac est une pratique principalement utilisée par les randonneurs en autonomie, n'ayant d'autres choix que de s'installer dans la nature car trop éloignés de toutes infrastructures. Il se pratique à la belle étoile ou simplement sous une tente légère et dans des endroits naturels. Le but étant de dormir une nuit avant de repartir à l'aventure !

Le campeur sauvage aura plutôt tendance à se balader en véhicule motorisé (camping-car, voiture...), à se poser dans des endroits plus proches de la civilisation (parking, bord de route, champs...) et à rester plusieurs jours au même endroit.

Aux yeux de la loi, le bivouac ou le camping sauvage doivent se pratiquer avec « l'accord de celui qui a la jouissance du sol, sous réserve, le cas échéant, de l'opposition du propriétaire » (article R111-32, décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015). Cependant, il existe des règles spécifiques en fonction des zones (à proximité d'un site classé par exemple) ou simplement selon les arrêtés municipaux (mais dans ce cas, un panneau doit être visible). Les parcs naturels ont eux aussi leurs réglementations propres. Dans notre département, le Parc National des Ecrins présente les conditions les plus strictes :



Article 1 : la tente devra être de petite taille, de dimension ne permettant pas la station debout, la tente devra être montée après 19h et démontée avant 9h. Le bivouac est autorisé sous tente pour une nuit ou, au plus, pendant la durée des intempéries susceptibles de compromettre la sécurité du randonneur.

L'emplacement du bivouac devra être situé : soit à plus d'une heure de marche d'un point d'accès routier ou des limites du cœur, soit à moins d'une heure de marche d'un point d'accès routier ou des limites du cœur mais à proximité de refuges particulièrement fréquentés des itinéraires de grande randonnée : au Pré de la Chaumette, aux abords du lac de la Muzelle à Venosc et au Pré des Selles aux abords du lac Lauvitel au Bourg d'Oisans.

Article 2 : l'utilisation du réchaud portatif est autorisée. Les feux réalisés au sol sont interdits.

Tandis que le Parc Naturel Régional du Queyras limite le bivouac à la nuit, à plus d'une heure des habitations. Le camping sauvage, comme défini plus haut y est interdit. Par contre, ces deux pratiques sont interdites dans la réserve naturelle du Viso et il vous faudra donc vous rapprocher d'un refuge.

Que faire de son cheval ?

En autonomie, difficile de se promener avec des piquets, un marteau et du fil pour faire un petit parc à son cheval ! Alors comment faire ?

Il existe pleins de façon de garder son cheval près de soi, en sécurité pour la nuit. La plus commune est la ligne d'attache. Il faut cependant faire bien attention à fixer la corde bien en hauteur pour qu'elle ne glisse pas et que le cheval ne se fasse pas une redoutable prise de longe. En revanche, avec un anneau solide, elle permet au cheval de manger sur un grand espace et même de se coucher dans certain cas ! Si l'on a plusieurs chevaux, on peut y faire des nœuds pour que chacun garde son espace. La corde ne tient pas énormément de place dans les bagages (peut s'attacher à la selle directement et servir à divers emplois) mais cela impose d'avoir un lien de bivouac avec des arbres (difficile à une certaine altitude !)

Moins fréquent et demandant une éducation préalable du cheval, on peut utiliser une longue longe, fixée au sol par un pieu ou à la « gaouche », (en enroulant une grosse longe d'herbe !). Cela permet au cheval de se rouler, (en enroulant et de manger tranquillement la nuit dans un bon périmètre. En revanche, il est important de l'éduquer avant, pour qu'il soit habitué à ce type d'attache et qu'il ne tire pas si un de ses membres s'emmêle. La longe peut être fixée à un licol, à un collier (autour du coup) ou encore avec une entrave spéciale à un paturon. Comme pour la ligne d'attache, il est facile de transporter le matériel et cela permet d'attacher son cheval même dans les estives, où il n'y a pas d'arbres !

Les entraves conservent une mauvaise réputation mais qu'elles soient aujourd'hui très confortables pour nos chevaux à 4 pattes ! Nécessitant un temps d'adaptation, elles permettent ensuite aux chevaux de se déplacer facilement, au pas, au trot et pour certain même au galop (mais il faudra prévoir pour ces petits génies une autre technique pour les garder près du camp !).

Enfin, pour les traditionnels qui ne jurent que par les clôtures, il existe des piquets pliables que l'on rentre facilement dans un « boudin » ainsi que des batteries portatives pour les grands fugueurs !



ACTUS...

AOÛT

8 au 12 : Stage multi-activités, aux Ecuries de Céuze
(06 25 94 20 07)

11, 15 et 26 : Randos à la journée, aux Ecuries de Céuze
(06 25 94 20 07)

14 au 17 : Rando Du Buëch au Devoluy avec les Sabots de Vénus (06 32 83 11 64)

15 au 19 : Stage multi-activités, aux Ecuries de Céuze
(06 25 94 20 07)

28 : 1^{er} Trail Equestre des Glaciers, à Serre Chevalier Equitation (06 67 38 58 87)

SEPTEMBRE

11 au 18 : Rando le Tour du Queyras avec les Sabots de Vénus (06 32 83 11 64)

26 au 30 : Rando Entre Buëch et Bochaine avec les Sabots de Vénus (06 32 83 11 64)

Une idée rando, un stage ? N'hésitez pas à nous envoyer un message ! Retrouvez toutes nos actus sur le site internet du CDTE rubrique « Calendrier »



EN RÉSUMÉ : pour le camping sauvage sur des champs ou parcelles privées, demandez si vous le pouvez aux paysans et / ou aux propriétaires potentiels.

Ne vous étalez pas trop et minimisez votre installation. Utilisez des tentes légères à faible encombrement (celle où la station debout n'est pas possible)

Ne donnez pas l'aspect d'un squat aux éventuels passants ! (notamment pour les autorités) Avant de vous coucher ne laissez rien traîner en dehors de vos abris (bouteilles vides, ordures, chaises...).

Mieux vaut arriver tard et partir tôt, éviter d'être intrusif en ne restant qu'une nuit au même emplacement ! Gardez en tête les horaires définis dans certains lieux (19h-9h le plus souvent)

Utilisez un système adapté à votre cheval pour le tenir proche du campement pour la nuit, afin de dormir tranquille !

Au moment du départ effacez vos traces de passage, laissez l'endroit plus propre que quand vous êtes arrivés ;)